

# Le 28 mars Grève nationale

à l'appel des fédérations  
**FNECFP-FO, CGT, SUD et CNT**

## Loi Peillon : c'est maintenant qu'il faut dire STOP

S'agit-il d'une rupture avec les contre-réformes appliquées par les gouvernements précédents ?

Le ministre V. Peillon le dit lui-même : « *François Fillon avait défini le socle commun de connaissances et de compétences en 2005, mais cela ne fonctionnait pas et n'avait pas été traduit dans la réalité de notre école. Il fallait commencer par là : s'inscrire dans la continuité et faire l'analyse des obstacles....* » (12 mars, débat parlementaire)

## Continuer ce qui ne marche pas et aller plus loin ?

La marche à l'école du socle, prévue par la loi, c'est notamment les services croisés école-collèges, l'enseignement par champs disciplinaires et un conseil école-collège pour définir des « enseignements communs » Toutes les contre-réformes du gouvernement précédent sont maintenues : celle des lycées (épreuves du Bac en langues vivantes, Accompagnement Personnalisé...) et des STI, le livret de compétences, ECLAIR...

## Territorialisation de l'Éducation Nationale : NON !

- Transfert aux régions de la carte des formations professionnelles initiales, ce qui conduira à une priorité à l'apprentissage contre les formations sous statut scolaire, bac pro comme BTS,
- Transfert l'orientation scolaire
- Mise en place des « contrats d'objectifs entre les établissements, l'État et les régions ou départements », ce qui placera collèges et lycées sous double tutelle, projets éducatifs territoriaux avec les associations et les collectivités...

**La discussion du projet va se poursuivre jusqu'en juin : c'est maintenant qu'il faut en demander l'abandon !**

## Décret sur les rythmes scolaires : personne n'en veut. Notre exigence : abrogation !

La réforme des rythmes scolaires dans le primaire, qui a vocation à être étendue aux collèges et poursuivie par un allongement de l'année scolaire (à 38 semaines) est massivement rejetée. Selon le ministre lui-même, cela devrait « *obliger à revoir les examens, en particulier le fameux baccalauréat* ». (déclaration du 24 février sur BFM)

C'est la première mesure concrète d'application de la refondation. La plupart des communes ne l'appliqueront pas à la rentrée 2013. Le 28 mars nous exigerons son abrogation.

## Rentrée 2013 : nous voulons les postes, les heures, les classes nécessaires.

Les DHG sont arrivées dans les établissements : les suppressions et redéploiements de postes seraient poursuivis. Les conséquences des suppressions successives de postes (encore 6600 dans le secondaire à la rentrée dernière), nous les vivons tous les jours : des classes chargées de plus en plus ingérables...

Nous proposons aux personnels d'établir les revendications en heures et postes nécessaires pour travailler normalement.



**Ce que nous voulons c'est l'ouverture de négociations sur nos revendications, pas de l'école du socle, ni de la territorialisation de l'école de la République !**

## Nous voulons l'abandon du projet de loi de refondation

Le SNFOLC appelle les personnels

- ▶ à se réunir dans les établissements,
- ▶ à réaliser l'action commune la plus large possible sur la base des revendications,
- ▶ à décider de la grève le 28 mars